

Amundi Funds

Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois
Siège social : 5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
R.C.S. de Luxembourg B-68.806

Luxembourg, le 20 octobre 2017

Cher Actionnaire,

Le Conseil d'administration d'Amundi Funds vous informe qu'il a décidé de procéder aux modifications suivantes au sein du Compartiment **Amundi Funds – Bond Global Inflation** (le « Compartiment »).

Modification de la politique d'investissement

Le Conseil d'administration a décidé de modifier la politique d'investissement à compter du 22 novembre 2017 pour mieux refléter l'univers d'investissement lié à l'indice de référence dont la composition est différente ; les stipulations se rapportant à la durée ont été supprimées de ce fait.

Par conséquent, la politique d'investissement doit être lue comme suit :

Objectif

Obtenir une combinaison de revenus et de croissance du capital (rendement total). Plus précisément, le compartiment vise à surperformer (après déduction des frais applicables) l'indice Bloomberg Barclays WGILB All Markets Euro Hedged sur une période donnée de 3 ans.

Investissements

Le compartiment investit principalement dans des obligations internationales indexées sur l'inflation. Plus précisément, le compartiment investit au moins 50 % de ses actifs nets dans des obligations indexées sur l'inflation de catégorie Investment grade, libellées dans des devises de pays membres de l'OCDE ou d'États membres de l'Union européenne. (Le Compartiment cherche à conserver un niveau de durée modifiée compris entre 6 et 12 jusqu'au 21 novembre 2017).

Conformément aux politiques exposées précédemment, le compartiment pourra également investir dans d'autres types d'obligations, dans des instruments du marché monétaire, dans des dépôts, et dans les produits suivants, jusqu'au pourcentage mentionné de l'actif net :

- Obligations convertibles : 25 %
- Actions et instruments liés à des actions : 10 %
- OPCVM/OPC : 10 %

Les investissements qui ne sont pas libellés en euros seront couverts contre l'euro.

Dérivés

Les dérivés font partie intégrante des stratégies d'investissement du compartiment. Le compartiment pourra utiliser les dérivés à des fins d'arbitrage, de couverture et de gestion efficace du portefeuille, et pour augmenter son exposition nette (en se concentrant sur l'inflation, les devises, le taux d'intérêt et le crédit).

Outre les principaux dérivés, le compartiment pourra recourir à des dérivés de crédit (jusqu'à 40 % de l'actif net).

Devise de référence EUR

Modification de la période de référence et de mesure pour la commission de performance

À compter du 22 novembre 2017, la période de mesure de la commission de performance passera d'une « période de 1 à 3 ans » à une « période de 1 an ». En conséquence, la période de mesure de la commission de performance durera 12 mois, indépendamment du fait que toute commission de performance ait été due ou non à la fin de la période précédente. La première période de 1 an commencera le 22 novembre 2017 et se terminera le 30 novembre 2018.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous avez le droit de revendre vos parts sans commission de rachat et sans frais (sauf taxes éventuelles) pendant un délai de 30 jours à compter de l'envoi de la présente.

La dernière version du Prospectus de la Société est disponible gratuitement en français et en néerlandais. La dernière version des statuts de la Société et des rapports périodiques sont disponibles gratuitement en français et en anglais; les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais sur le site internet www.amundi.com et auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique:

CACEIS Belgium S.A.
Avenue du Port 86C, boîte 320
B-1000 Bruxelles

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est publiée sur le site <http://www.beama.be> et disponible auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique.
Le document d'informations clés pour l'investisseur doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en vigueur est de 30%.

Nous vous prions d'agréer, cher Actionnaire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Conseil d'Administration